



**Procès-Verbal de réunion du Conseil Municipal du 18 octobre 2022**

Le mardi dix-huit octobre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le treize octobre deux mille vingt-deux, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Mégane CORDELLE, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.  
**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme Nathalie PAULON, M. Jean-François THOLLET qui donne pouvoir à Mme Véronique THOLLET.

**ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES :** Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

**SECRETARE DE SEANCE: Mme Agnès SURATEAU**

**Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**1) Délibération : Modalités et tarifs des salles communales.**

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour la modification des tarifs des salles communales au vu de l'augmentation de l'énergie, de la modification des modalités de location et de renommer les salles communales.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de renommer les salles communales.

**Propositions :**

**Salle polyvalente :** Complexe Saint Martin

**Grande salle :** Salle Moulin Rouge

**Salle dite de judo :** Salle Paradis Latin

**Salle bleue :** Salle Lido

**Après concertation et proposition, à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la proposition citée ci-dessus.**

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal les modalités et les tarifs suivants :

Formule	Capacité d'accueil	Tarifs location		Caution
		Habitants	Extérieurs	
Salle Moulin Rouge	220 personnes	750 €	1 000 €	2 000 €
Salle Paradis Latin	60 personnes	350 €	600 €	2000 €
Salle Lido	30 personnes	100 €	200 €	500 €
2 salles (Moulin Rouge + Paradis Latin)		1 000 €	1500 €	2 x 2 000 €
3 salles Moulin Rouge + Paradis Latin+ Lido		1 100 €	1 600 €	2 x 2 000 € +500 €
Défibrillateur				1 500 €

M. le Maire précise que le tarif habitant est limité à une fois par an et par foyer en année calendaire.  
Au-delà le tarif extérieur s'appliquera.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,** approuve les modalités et les tarifs des salles communales à compter du 18 octobre 2022 (date de signature du contrat de location faisant foi).

## **2) Délibération : TOTAL ENERGIES- DON.**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à un courrier de sollicitation d'aide financière auprès de l'entreprise TOTAL ENERGIES concernant la sécurisation d'une partie de la route de Bagneaux et du fleurissement des accotements, l'entreprise TOTAL ENERGIES a répondu favorablement à cette demande de subvention. Le montant du don financier proposé par l'entreprise TOTAL Energies s'élève à mille euros (1 000,00 €).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,** Décide :

- D'accepter le don de l'entreprise TOTAL ENERGIES d'un montant de mille euros (1 000.00 €).
- Donne délégation à M. le Maire à l'effet de signer tous les documents nécessaires à ce don.

## **3) Délibération : Autorisation encaissement d'un chèque.**

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour l'encaissement d'un chèque de remboursement de la société ORANGE.  
Le montant du chèque s'élève à 70,57 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,** accepte l'encaissement du chèque de remboursement pour un montant de 70,57 €.

## **4) Délibération : Tarifs des redevances eau et assainissement pour l'année 2023.**

Considérant les travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement et de la construction d'une nouvelle station d'épuration, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante l'augmentation de la redevance assainissement collectif pour l'année 2023.

**Actuellement les tarifs des redevances sont les suivants :**

Redevance eau potable : 0,80 € m3  
Redevance assainissement collectif : 1,50 € m3

**Il est proposé le tarif suivant :**

- Redevance de l'eau potable pour l'année 2023 : 0,80 € m3 (sans augmentation).
- Redevance d'assainissement collectif pour l'année 2023 : 2,00€ m3

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,** décide de l'augmentation du tarif de la redevance assainissement collectif pour l'année 2023 comme suit:

- Le tarif de la redevance pour l'assainissement collectif s'élèvera à 2,00 € m3.

**5) Délibération : Passage nomenclature comptable M 57- Adoption de la nomenclature budgétaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que la nomenclature budgétaire et comptable M 57 est l'instruction la plus récente du secteur public local et propose l'adoption de ladite nomenclature budgétaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 suite à l'avis favorable du comptable du Trésor en date du 18 octobre 2022.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :**

- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de QUIERS.
- Autorise :
  - En matière de fongibilité des crédits, la possibilité pour l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
  - En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues, le vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**6) Délibération : Bons d'achat de fin d'année « Up Cadhoc » pour les agents communaux.**

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal pour l'octroi de bons d'achat de fin d'année « Up Cadhoc » pour les agents communaux.

Monsieur le Maire propose l'octroi de bons d'achat « Up Cadhoc » d'une valeur de 150.00 € par agent.

**Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donnent un avis favorable à l'octroi de bons d'achat « Up Cadhoc » pour les agents communaux actuellement en poste pour un montant de 150.00 € par agent.**

**7) Comptes rendus :**

- Mme Agnès SURATEAU Commission « Sociale »- Distribution des cadeaux de fin d'année aux séniors par les élus le dimanche 18 décembre 2022.
- Mme Mégane CORDELLE Communauté de commune la Brie Nangissienne- Commission Santé.
- M. Davy BRUN et M. Gérard FABRE- Travaux de mise aux normes du système d'assainissement- Réunions de chantier tous les lundis à 14h00 à la mairie- Tous les élus sont conviés à assister à ces réunions.
- M. Davy BRUN et M. Gérard FABRE- Vidéoprotection 1<sup>ère</sup> phase- Pose d'un paratonnerre sur le château d'eau.

**8) Questions diverses :**

**M. José CUETO :**

- Quiers en fleurs- Implantation de haies.
- SMETOM-GEEODE- Don de composteurs à la commune.
- Quiers en Rose le dimanche 9 octobre 2022 (125 participants).

**M. Davy BRUN :**

- Sinistres : parquet de la salle Moulin Rouge et candélabre rue des Mathurins.
- Livraison des bulletins municipaux jeudi 20 octobre, les élus sont sollicités pour la distribution.
- Les vœux aux habitants auront lieu le samedi 14 janvier 2023 sur réservation uniquement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36.**

<b>Signature du Maire</b>	
<b>Signature du secrétaire de séance</b>	
<b>Observations</b>	